

**INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE**



**Avertissement agricole : Désherbage chimique des céréales**

**A l'attention des animateurs des radios locales pour diffusion :**

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 16/01/2019, signalant, L'effet concurrentiel généré par les adventices peut sérieusement compromettre en qualité et en quantité la production céréalière.

A cet effet, nous invitons l'ensemble des céréaliculteurs de prendre les dispositions nécessaires pour procéder à l'élimination des mauvaises herbes par l'application soignée d'un désherbant adéquat afin de procurer aux emblavures un développement homogène et parfait.

**L'opération du désherbage chimique s'étale du stade 3 feuilles jusqu'au stade fin tallage pour la céréale et au stade plantule pour les adventices.**

**RECOMMANDATIONS**

- Choisir un désherbant en fonction de la nature des adventices existantes ;
- Veiller à ce que la rampe du pulvérisateur soit parallèle au sol sur toute la largeur de traitement à hauteur de 50 cm ;
- Utiliser des buses à fentes adaptées au désherbage ;
- Etalonnage du pulvérisateur (toutes les buses doivent avoir le même débit) ;
- Traiter en conditions climatiques favorables : calme sans pluie ni vent.

